

Réunion du Conseil Municipal
du 12 octobre 2015 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 6 octobre 2015

Compte-rendu sommaire

Secrétariat des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction des affaires juridiques et des assemblées

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Décision modificative n°1 de la Ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil :

- a) d'arrêter par chapitre la décision modificative n°1 de 2015 de la Ville, aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	684 826,76 €
022	Dépenses imprévues	-80 126,76 €
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	241 000,00 €
66	Charges financières	-477 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	31 800,00 €
		900 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	463 300,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-138 097,98 €
73	Impôts et taxes	3 000,00 €
74	Dotations et participations	50 422,00 €
75	Autres produits de gestion courante	21 000,00 €
77	Produits exceptionnels	159 006,40 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	341 369,58 €
		900 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
020	Dépenses imprévues	-52 255,31 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	463 300,00 €
041	Opérations patrimoniales	5 820 000,00 €
13	Subventions d'investissement	10 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	47 996 700,00 €
20	Immobilisations incorporelles	7 990,00 €
204	Subventions d'équipement versées	99 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	-1 312 284,31 €
23	Immobilisations en cours	-2 852 450,38 €
27	Autres immobilisations financières	20 000,00 €
		50 200 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	5 820 000,00 €
13	Subventions d'investissement	-167 217,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	44 010 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 053,58 €
23	Immobilisations en cours	13 163,42 €
27	Autres immobilisations financières	20 000,00 €
		50 200 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En DEPENSES	698 888 361 €
En RECETTES	131 852 245 €

- b) d'approuver la liste des autorisations de programme telles que figurant dans le cahier d'investissement,
- c) de fixer le montant de la subvention de la Ville de Strasbourg à l'Œuvre Notre-Dame à 950 000 €,

- a) d) d'informer que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=yYP.8zfTBXfuf.GIAW4OUA>

Adopté

2 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil d'approuver et d'autoriser la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
15037V	Prestations d'accompagnement des conseils de quartier et des conseils citoyens	Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an du 05/11/2015 ou de sa date de notification si celle-ci intervient ultérieurement, jusqu'au 04/11/2016. Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 4 novembre 2019	Lot 1 : CEMEA ALSACE Lot 2 : EDEN FANTON LAUZIN	Lot 1 : Pas de montant minimum / montant maximum : 130 000 € HT Lot 2 : Pas de montant minimum / montant maximum : 40 000 € HT	01/10/2015

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et à exécuter les marchés et documents y relatifs.

Adopté

3 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Il est demandé au Conseil de prendre connaissance de cette communication.

Communiqué

4 Avis sur les emplois Ville.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver après avis du CT, les suppressions et les transformations d'emplois.

Adopté

5 Convention de partenariat de la Ville de Strasbourg avec l'UGAP.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion d'une convention partenariale avec l'UGAP en référence à la convention cadre de l'Eurométropole et l'UGAP associant d'autres collectivités et entités adjudicatrices.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'UGAP en référence à la convention cadre de l'Eurométropole et l'UGAP et à passer commande auprès de l'UGAP conformément au Code des marchés publics et prendre toutes les décisions y relative.

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

**6 Quartier d'affaires international Wacken-Europe (QAI).
Poursuite du processus de consultation et de commercialisation pour les lots
3 et suivants. Lancement d'une étude de faisabilité d'un parking en silo.**

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement des études de faisabilité techniques et juridiques nécessaires à la définition des conditions de réalisation d'un parking à voitures à proximité du Quartier d'Affaires, destiné à répondre aux besoins des futurs utilisateurs du projet et à ceux des équipements présents sur le secteur.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et à exécuter tous les documents et actes de procédure concourant à la mise en œuvre de la présente délibération et à la réalisation de l'opération et à lancer et conduire les

procédures de consultation visant à retenir les opérateurs et promoteurs auxquels la Ville sera amenée à céder les droits à construire, et qui réaliseront les projets immobiliers prévus au programme sur les lots 3, 4 et 5.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

7 Demande de classement de la Ville de Strasbourg en commune touristique et de classement de son office de tourisme en catégorie 1. Avis de la Ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable à la demande de renouvellement du classement de l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région en catégorie 1 et à la demande de renouvellement du classement de la ville de Strasbourg en commune touristique.

Adopté

8 Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

pour le Pôle Europe :

- le versement d'une subvention de 2 000 € aux Jeunes Européens Strasbourg,
- le versement d'une subvention de 3 000 € au Groupement Européen Recherche et Formation des Enseignements de toutes convictions.

pour le Pôle Eurodistrict et Coopérations transfrontalières :

- le versement d'une subvention de 2 000 € au Forum Humaniste Rhénan.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et la convention d'attribution y afférents.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE

9 Association Entraide Le Relais - création d'une bagagerie électronique.

Il est demandé au Conseil de décider d'allouer à l'association Entraide le Relais, une subvention d'un montant de 4 300 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-a représentant-e à signer la convention y afférente.

Adopté

10 Programmation 2015 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Il est demandé au Conseil de décider d'attribuer au titre de la **Mission politique de la ville**, les subventions suivantes :

HORIZOME **5 000 €**
«Aménageons la place Erasme » N°231

Collège Solignac **1 000 €**
«Web-radio des établissements scolaires du Neuhof » N°286

Il est également demandé au Conseil d'attribuer au titre de la **Délégation Sécurité, Préventio et Sports, service Prévention Urbaine**, les subventions suivantes :

CLJ - Centre de Loisirs et de la Jeunesse **5 000 €**
« Permis AM - 1er passeport pour la citoyenneté » N°6

ARSEA - Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Education et d'Animation **1 667 €**
« Le contrôle judiciaire socio-éducatif » N°320

Il est aussi demandé au Conseil d'attribuer au titre de la **Direction de l'Animation Urbaine, service Vie associative**, les subventions suivantes :

Centre socioculturel de Cronenbourg - Victor Schoelcher **1 500 €**
« Fraternité pour tous » N°62

Association des Cultures Méditerranéennes du Neuhof – ACMN **3 000 €**
 « Tout pour réussir » N°202

Adopté

11 Subventions au profit des associations ayant déposé un projet au titre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2015-2016.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

Association Lupovino	2 500 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas Rhin Fédération des œuvres laïques du Bas Rhin	30 000 €
Garderie-restaurant la Clé des champs – centre de loisirs et d'animation éducatifs	1 500 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	2 000 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	3 000 €
Association L'Eveil Meinau	1 000 €
Association les Disciples	15 000 €
Contact et promotion	20 000 €
Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	14 000 €
Association du centre social et culturel de Hautepierre – Le Galet	3 000 €
ABC Hautepierre	2 100 €
Association AMI de Hautepierre	2 000 €
Conseil départemental des associations familiales laïques du Bas Rhin	2 000 €
Association Les Merveilles de la Montagne Verte	1 500 €
Association PARENchantement	1 750 €
Association populaire Joie et santé Koenigshoffen	3 000 €

Association du centre social et culturel de l'Elsau	2 500 €
Association du centre socioculturel du Fossé des XIII	2 500 €
Association Porte Ouverte	3 000 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau - Escale	2 500 €
Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg	3 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à faire procéder au mandatement des dites subventions et à signer les conventions qui y sont relatives.

Adopté

12 Subventions au profit de projets éducatifs menés en temps scolaire et extrascolaire en faveur des enfants des écoles de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de décider d'attribuer au titre de la **Direction de l'enfance et de l'éducation**, les subventions suivantes :

Ecole maternelle Erckmann Chatrian	1 200 €
Caisse des écoles	20 000 €
Eco Conseil / institut européen pour le conseil en environnement	6 500 €
Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin	5 000 €
Association des œuvres scolaires	9 250 €
Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg	9 250 €
TOTAL	51 200 €

et d'attribuer au titre de la **Mission politique de la ville**, la subvention suivante :

Caisse des écoles	10 000 €
-------------------	----------

Adopté

13 Aides financières versées au bénéfice des écoles maternelles et élémentaires dans le cadre des sorties scolaires avec nuitées.

Il est demandé au Conseil d'approuver le principe de financement des sorties scolaires avec nuitées selon les critères suivants à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- versement, pour les séjours d'une durée minimale de 5 jours en élémentaire et 3 jours en maternelle et maximale de 14 jours, d'une dotation forfaitaire s'élevant à :
 - 8 € par jour et par élève pour les sorties organisées dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et des Vosges,
 - 10 € par jour et par élève pour les autres destinations, nationales ou internationales
- versement d'une aide complémentaire fixe de 10 € par jour et par élève dont la famille dispose d'un quotient familial inférieur à 720 (selon les règles de calcul et d'actualisation appliquées dans le cadre de l'article 20 du règlement intérieur des services périscolaires de la Ville de Strasbourg)

Ces participations sont réservées aux élèves strasbourgeois scolarisés dans des classes élémentaires, publiques et privées, ou en écoles spécialisées du 1^{er} degré dans l'Eurométropole.

Adopté

14 Attribution de subventions au titre de la petite enfance.

Il est demandé au Conseil de décider d'allouer les subventions suivantes :

1	Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)	578 904 €
2	Les Loustics associés / crèche parentale	2 487 €
3	Association des résidents de l'Esplanade (ARES) / Centre socioculturel - Crèche familiale - Multi-accueil	4 608 €
4	Association de loisirs éducatifs et de formation (ALEF)	34 650 €
5	Association Auteuil petite enfance - Multi-accueil	75 260 €
6	Association Les p'tits petons - Multi-accueil	8 698 €
7	Association du centre socioculturel du fossé des treize - Multi-accueil	35 018 €
8	Association Jeunesse Loubavitch - Multi-accueil Haya Mouchka	24 441 €
9	Association Rechit Hochma - Halte-garderie	28 987 €

et de récupérer les trop-perçus suivants :

1	Association de gestion des équipements sociaux (AGES)	745 657 €
2	Baby boom – Crèche parentale	18 802 €
3	La petite bulle Crèche parentale	17 415 €
4	La luciole – Crèche parentale	39 407 €
5	La chenille – Crèche parentale	24 127 €
6	La farandole – Crèche parentale	13 294 €
7	Les pitchouns – Crèche parentale	39 219 €
8	La trottinette – Crèche parentale	37 088 €
9	Les fripouilles – Crèche parentale	15 275 €
10	Le petit prince – Crèche parentale	32 800 €
11	La toupie – Crèche parentale	42 437 €
12	La flûte enchantée – Crèche parentale	9 987 €
13	La petite jungle – Crèche parentale	18 018 €
14	La souris verte – Crèche parentale	16 531 €
15	La petite table ronde – Crèche parentale	19 390 €
16	Le nid des géants – Crèche parentale	23 536 €
17	Giving Tree – Crèche parentale	16 278 €
18	Fondation Stenger-Bachmann - Crèche collective Douane - Multi-accueil Douane - Multi-accueil Liliane Oehler	52 126 €
19	Association Léo Lagrange centre est	94 659 €
20	Association générale des familles (AGF)	10 887 €
21	Association de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis de Strasbourg et environs (AAPEI)	3 997 €
22	Association halt'jeux - Multi-accueil et halte-garderie	1 024 €
23	Association les petits schtroumpfs - Halte-garderie	1 000 €

Adopté

CULTURE ET SPORT

15 Travaux de rénovation et de modernisation sur le circuit touristique de la Cathédrale de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'avenant N°15 à la convention-cadre du 26 juin 1999 portant sur la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Etat à la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame pour la réalisation du programme de travaux de réhabilitation du circuit touristique de la cathédrale de Strasbourg ;

Il est aussi demandé au Conseil de désigner l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, en charge de la Cathédrale de Strasbourg, en qualité de maître d'œuvre de cette opération.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire, en tant qu'administrateur de la Fondation de l'œuvre Notre-Dame à signer l'avenant numéro 15 à la convention-cadre du 26 juin 1999.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à lancer les appels d'offres conformément au Code des Marchés Publics et à signer et exécuter les marchés en résultant ; ainsi qu'à solliciter toutes aides ou subventions.

Adopté

16 Résiliation anticipée du bail emphytéotique consenti à l'association MOLODOI PRODUCTION pour l'occupation des locaux sis 18e rue du ban de la Roche à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la résiliation amiable par anticipation du bail emphytéotique du 28 avril 1994, sans versement d'indemnité de part et d'autre, avec effet au 15 octobre 2015, et le retour en pleine propriété de l'immeuble à la Ville de Strasbourg à compter de cette date ;
- la convention d'occupation temporaire avec l'association MOLODOI PRODUCTION ;

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents et contrats concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté

17 Programmation de l'exposition "Strasbourg, laboratoire d'Europe 1880 - 1930".

Il est demandé au Conseil d'approuver l'organisation par le Service des musées de l'exposition Strasbourg, laboratoire d'Europe, 1880-1930 de septembre 2017 à février 2018.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à lancer et exécuter les procédures de marchés relatifs à ces événements, conformément aux règles de passation et aux délégations en vigueur en matière de marchés publics.

Adopté

18 Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Le Kafteur.

Il est demandé au Conseil de décider l'attribution de la subvention ci-après :

Association Le Kafteur	35 000 €
------------------------	----------

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-te à signer la convention relative à cette subvention.

Adopté

INTERPELLATIONS

19 Interpellation de Madame Fabienne KELLER : "Opération de la SERS à Strasbourg."

20 Interpellation de Monsieur Jean-Emmanuel ROBERT : "Mention de « Strossburi » sur les panneaux d'entrée de ville."

21 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER : "Bains municipaux : le choix de la privatisation avant la concertation ?".

Le texte et la réponse aux interpellations figurent en annexe du présent compte-rendu sommaire.

LE MAIRE,

ROLAND RIES

Annexe au compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 12 octobre 2015

--°°--

19 Interpellation de Madame Fabienne KELLER : "Opération de la SERS à Strasbourg."

Lue par Monsieur Vetter, conseiller municipal.

Monsieur le Maire,

Le 30 septembre dernier, la SERS est officiellement devenue propriétaire de l'ancienne manufacture des tabacs. Cet achat a été motivé par l'existence d'un projet de reconversion de ce bâtiment exceptionnel en cœur de la Krutenau. Depuis plusieurs années, les habitants du quartier et l'ensemble des Strasbourgeois nourrissent en effet de fortes attentes sur le devenir de ces locaux industriels qui offrent un important potentiel de développement.

Les grandes lignes du projet sont aujourd'hui connues. La moitié du site sera dédiée à l'accueil du pôle Géosciences de l'Université de Strasbourg dans le cadre du Plan campus. Une partie sera occupée directement par la Ville pour y installer les nouveaux locaux de la Haute Ecole des Arts du Rhin. Une autre partie sera elle réservée à la création d'une auberge de jeunesse par un investisseur privé encore inconnu. Enfin, près d'un quart de la manufacture ne fait pour l'instant l'objet d'aucune attribution précise.

Si nous nous félicitons tous de la qualité du travail réalisé par la SERS dans le cadre de la transformation de la tour Seegmuller, je m'étonne de voir que les prix à la location soient équivalents à ceux proposés sur le marché privé, alors même que ce projet a bénéficié de 7 millions d'Euros de subventions publiques sur les 17 millions du coût total !

Monsieur le Maire, face à ce constat, je souhaite que vous puissiez nous indiquer l'équilibre financier envisagé pour l'ensemble des différentes implantations au sein de

la manufacture, et notamment pour l'auberge de jeunesse qui devra être selon nous accessible au plus grand nombre.

Nous souhaiterions également connaître vos intentions pour permettre l'ouverture de la Manufacture sur l'ensemble du quartier et de la Ville : des commerces sont-ils prévus ? Des locaux à disposition des associations seront-ils créés ? Comment s'articulera la circulation dans et autour de la manufacture ? L'ensemble sera-t-il accessible à tous ?

Nous souhaiterions enfin, Monsieur le Maire, que vous puissiez indiquer au Conseil municipal le calendrier prévu pour l'ouverture des différents sites prévus.

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Fontanel :

D'abord vous évoquez la question de la MEI : je crois que qu'on doit se féliciter de la qualité de cette rénovation qui est intervenue dans une situation tout à fait difficile puisque s'il y avait une volonté unanime de conserver ce bâtiment, qui fait partie du patrimoine industriel et portuaire de notre Ville, cela a nécessité des travaux lourds et compliqués avec notamment une déconstruction intérieure particulièrement importante avec un coût d'intervention ramené au mètre carré qui dépassait les 4 000 €uros et s'élève encore à 2 405 €uros une fois les subventions déduites.

Pourtant il y avait une volonté de la collectivité d'offrir des loyers à loyer modéré puisque la SERS a réussi ainsi, à la demande de la collectivité, à intégrer 128 logements à loyer modéré d'IPLS sur les 169 logements qu'offrent cette rénovation.

Les loyers nets démarrent ainsi à 244 €uros pour les studios de 18,5 m² et c'est ce loyer qui doit être comparé aux loyers du marché. Il faut croire que ces conditions se sont révélées particulièrement attractives car l'ensemble de ces logements a immédiatement été occupé par des étudiants de 41 nationalités différentes. Je pense que c'est une bonne chose pour l'attractivité universitaire de Strasbourg.

L'enjeu du projet de reconversion de la manufacture des tabacs, initialement conçu comme une forteresse en raison du monopole d'Etat sur le tabac, nécessite d'aménager des traversées et des transparences qui permettront de réinscrire ce site et singulièrement sa place centrale dans le chapelet des espaces à vocation publique de la Krutenau.

Le site de la manufacture doit donc devenir un lieu de passage et de destination pour l'ensemble des Strasbourgeois. Si la rue Calvin et la rue des Poules conserveront, de par leur gabarit contraint, une vocation secondaire, l'arrière de la manufacture, lui, donnant sur la rue de la manufacture doit devenir une deuxième façade clairement identifiée faisant ainsi le lien tant avec le campus qu'avec le bâtiment historique de la HEAR et c'est bien un des objectifs de ce projet.

Troisièmement sur la destination des différentes composantes, vous avez raison de le rappeler, à peu près 4 000 m², c'est-à-dire, à peu près 20 % du site restent à affecter. Il y aura bien la prise en compte des attentes de la population.

Mais permettez-moi quand même de souligner une petite contradiction dans vos interventions successives. Une fois de plus vous demandez des investissements complémentaires de la part du contribuable et de la puissance publique sur ce projet comme sur les autres projets. Il faut avoir, à un moment donné, une certaine cohérence quand vous parlez de dépenses, il ne faut pas oublier aussi le volet recette et vous êtes toujours là, et cela a été dit tout à l'heure, dans une démarche démagogique et de dire il faut dépenser plus, il faut que la collectivité investisse plus mais parallèlement il faut que la collectivité ait des recettes moins importantes.

Alors, oui il y aura bien des investissements publics sur ce site que ce soit via le plan campus pour l'université ou via la ville de Strasbourg pour la dimension de la HEAR mais nous cherchons à avoir une approche la plus équilibrée possible pour ménager les contribuables.

Et donc pour ce qui est de la dimension auberge de jeunesse, il est prévu de rechercher un équilibre dans le cadre d'un investisseur privé et il n'y aura pas de subventions publiques dans le cadre de cette rénovation de la façade. Nous estimons que d'abord le bâtiment, contrairement à celui de la MEI, est un bâtiment dans un meilleur état et plus facile à aménager et que son emplacement le rend particulièrement attractif et doit nous permettre d'offrir une dimension de logements pour des étudiants, pour du logement plutôt de court séjour, pour des étudiants à des prix tout à fait satisfaisants.

Enfin, pour ce qui est du calendrier, l'objectif c'est d'avoir des travaux qui s'étalent sur la période 2018-2020 avec un concours en 2016 ou 2017 selon les composantes du projet. Nous sommes en train de travailler avec l'université qui je le rappelle, sera porteuse de la moitié de l'aménagement du site de la manufacture des tabacs pour préciser ce calendrier et afin que les travaux puissent être menés de concert pour que le déroulement des travaux d'une partie ne nuise pas à l'autre partie, à l'autre composante du projet.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.

20 Interpellation de Monsieur Jean-Emmanuel ROBERT : "Mention de «Strossburi» sur les panneaux d'entrée de ville."

Monsieur le Maire,

Le 25 juin dernier, je vous ai écrit afin de vous proposer de faire figurer sur les panneaux d'entrée de notre Ville la mention "Strossburi" dans l'esprit qui avait prévalu

l'adoption à l'unanimité de la délibération entérinant la traduction de 134 noms de rue en alsacien.

En juillet dernier, Monsieur le Premier adjoint Monsieur Fontanel avait indiqué dans la presse que cela ne relevait pas de la commission de dénomination des rues - vu qu'il s'agit de la Ville - mais devrait plutôt faire l'objet d'un arrêté du Maire.

Le 19 août, toujours dans la presse, il indiquait qu'après débat, le nom « Strossburi » avait été retenu en concertation avec les principales associations concernées.

S'il est vrai que scientifiquement parlant l'alsacien écrit se fait en allemand, l'usage régional de ces dernières années veut que la prononciation alsacienne l'emporte. Je pense notamment à l'hommage rendu par Germain Muller, lors des festivités consacrées au bimillénaire de notre Ville, au sein du Barabli avec le spectacle produit pour cette occasion et intitulé « O Strossburi un Ke End » («ô Strasbourg et pas de fin»).

De plus, la langue menacée de disparition n'est pas le français, seule langue reconnue par l'Etat, ni l'Allemand.

Et pour compléter mon propos, je m'oppose à ce qu'à l'heure de la construction européenne nous reprenions le nom de «Strassburg» nom d'une simple ville de province allemande...

Dans ce même article, il était indiqué que 40 panneaux allaient être installés à la rentrée.

Pour l'heure, ce n'est toujours pas le cas.

Aussi, je souhaite savoir où vous en êtes sur ce dossier et connaître votre position quant à la traduction en alsacien du nom de notre ville puisque, d'après votre premier adjoint, c'est le Maire qui prend cette décision par arrêté et non le Conseil municipal.

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Fontanel :

Je m'excuse par avance, pour répondre peut-être un peu longuement à votre interpellation.

Ce débat est bien plus complexe et sensible que le simple choix entre deux écritures du nom de notre Ville pourrait le laisser penser.

Ce choix pour marquer l'entrée de Strasbourg renvoie à notre histoire bien sûr et à ce que certains estiment être des menaces sur notre identité régionale. C'est avec passion que chacun s'exprime sur le sujet, les histoires personnelles et familiales des gens n'étant jamais très loin et les réactions toujours à fleur de peau.

Je suis frappé par les avis très tranchés que j'ai pu recueillir lors des réunions de concertation menées à la demande du Maire.

Notamment lors de la réunion organisée le 19 septembre, à laquelle vous étiez convié Monsieur le Conseiller municipal avec l'ensemble des associations et des élus membres de la commission de dénomination des rues.

Les positions des participants ont été claires et même quasi-unanimes. Ils m'ont moi-même amené à évoluer dans ma perception dans ce débat. Les principales associations présentes se sont très clairement exprimées pour le choix de « Strassburg ».

Pierre Klein, président de la Fédération Alsace et Bilinguisme, Jean-Marie Woehrling, président de Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle, mais aussi président de l'Institut du droit local ou encore Monique Matter, présidente du Comité fédéral pour la langue et la culture régionale. Pour ces trois associations et la dizaine d'associations qu'elles fédèrent, la tradition en Alsace est bien de recourir aux expressions dialectales à l'oral mais aux formes standards du Hochdeutsch à l'écrit.

Le terme « Strossburi » n'a d'ailleurs jamais été utilisé dans aucun usage écrit officiel, « Strassburg » lui ayant, au contraire, toujours été préféré.

A l'inverse, c'est bien « Strossburi » qui est utilisé à l'oral, vous avez raison de le rappeler, avec la dimension affective qu'on y retrouve tous et dont Germain Muller et son Barabli était le parfait interprète.

Il me faut aussi souligner qu'à ma surprise, les représentants du Comité de la charte des langues régionales du Conseil de l'Europe, présents lors de cette réunion, ont eux aussi soutenu cette option. On pourrait y voir un paradoxe puisque la charte dont l'objet est justement de défendre l'usage des langues régionales, prévoit pourtant que le nom utilisé par les communes sur les panneaux d'entrées de villes doit prendre son orthographe écrite et donc « Strassburg ». Ce comité d'experts de la charte européenne des langues régionales et minoritaires a ainsi clairement écrit au Maire de Strasbourg, je cite « l'utilisation exclusive de « Strossburi » ne serait pas en accord avec la charte signée par la ville de Strasbourg et notamment avec la définition de la langue régionale contenue dans son article 1^{er}, à savoir par expression langue régionale on entend la langue allemande dans ses formes dialectales et dans sa forme standard à l'écrit ».

C'est d'ailleurs, le choix fait par la ville suisse de Fribourg par exemple qui a inscrit sur ces panneaux d'entrée de ville, le nom allemand « Freiburg » et non la version dialectale « Früburg » que les Fribourgeois emploient pourtant à l'oral. De la même manière et peut-être de manière plus anecdotique, la ville Strassburg en Roumanie utilise l'orthographe de l'Allemand standard et non le dialecte Franc-Allemand pourtant encore utilisé dans cette région.

Faire le choix de « Strossburi » relèverait d'une affirmation identitaire plus que d'une réelle démarche que je soutiens de promotion de notre dialecte et de son usage. Il est vrai que les débats qui ont accompagné la création de la grande Région ont ravivé certaines angoisses qui ont pu marquer notre histoire.

Au cours des siècles, les Strasbourgeois comme les Alsaciens se sont vus imposer à plusieurs reprises de changer de nationalité, de langue ou encore d'organisation administrative et religieuse.

Le repli identitaire a souvent été le refuge à ces décisions perçues comme venues d'ailleurs avec le développement de mouvements régionalistes et autonomistes.

Le débat actuel sur la fusion des régions qui n'est pas sans lien avec l'échange que nous avons aujourd'hui semble une nouvelle fois produire la même mécanique.

Nous avons, pourtant, plus que jamais intérêt à nous débarrasser de ce que Frédéric Hoffet qualifiait du syndrome de l'orphelin.

Alors même que le choix de « Strossburi » relève plus du choix d'une démarche identitaire que d'une véritable politique de promotion de l'usage de l'Alsacien, rejeter « Strassburg » reviendrait à renier notre propre histoire et des pans entiers de notre histoire.

Depuis des siècles, la dénomination écrite en langue régionale pour Strasbourg est bien « Strassburg ». Strasbourg et toute notre région sont même l'un des principaux berceaux de ce qui est la langue commune au dialecte germanique, l'Allemand standard et littéraire le Hochdeutsch. Les imprimeurs strasbourgeois et les premiers auteurs rhénans y ont participé dès l'origine. Les formes parlées de l'Allemand sont employées en Alsace depuis plus de 1 500 ans. Le premier poème en 830, la première charte en 1251, la première bible imprimée en 1466, le premier roman en 1557 et le premier journal en 1609 en langue allemande sont bien Alsaciens et pour la plupart Strasbourgeois.

L'Allemand, sous toutes ses formes, est une langue d'Alsace, il n'est pas la langue de l'autre, il est bien d'ici.

Je suis comme vous un ardent défenseur de notre patrimoine culturel. C'est ce qui nous a naturellement amené dans un premier temps et c'est ce qui m'a naturellement amené dans un premier temps à m'exprimer favorablement au choix de « Strossburi ». C'est aussi ce qui me conduit en tant qu'adjoint à la culture à toujours soutenir avec la même vigueur l'ensemble des manifestations qui contribuent la promotion de l'Alsacien, c'est d'ailleurs dans ce cadre que nous avons organisé l'année Germain Muller et l'hommage au Barabli que vous citez dans votre interpellation. Mais je ne pense pas que ce serait rendre service à la cause que nous partageons, celle de la défense de l'Alsacien de notre culture régionale que de faire le choix de « Strossburi » pour l'entrée de Strasbourg Capitale européenne.

Si nous voulons donner une signification au choix du terme retenu par les panneaux d'entrée de ville alors nous devons assumer pleinement notre histoire. Strasbourg n'est pas une ville allemande, Strasbourg n'est pas non plus une ville française comme les autres.

Les atrocités commises par le régime nazi en Europe et dans notre région aussi terribles qu'elles aient pu être ne doivent pas nous détourner de cette histoire particulière. Cette histoire qui fait qu'une grande partie de notre Ville est d'architecture d'inspiration allemande et dont nous sommes suffisamment fiers pour en revendiquer le classement au patrimoine mondial de l'Unesco. Cette histoire tourmentée qui a justement amené les principaux responsables européens au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale à faire de notre Ville, une ville symbole, siège des grandes institutions démocratiques en Europe. Nous devons assumer cet héritage et ce symbole de la réconciliation franco-allemande.

Ce choix pour chacun des 41 panneaux d'entrée de ville n'exclut pas la possibilité d'ajouter sur les principaux axes d'accès à Strasbourg, la mention « Wilkomme in Strossburi » afin de ne pas opposer artificiellement le dialecte alsacien et notre histoire.

A l'inverse, l'usage du seul dialecte pourrait être interprété comme un rejet de cette histoire, voire comme un repli régional et frileux, et nous mettrait d'ailleurs en difficulté par rapport aux engagements juridiques que nous avons pu prendre vis-à-vis du Conseil de l'Europe et de la Charte des langues régionales.

C'est en associant et valorisant les deux formes de la langue régionale, la version orale et la version écrite, que notre Ville affirmera son attachement à sa double culture et en tirera avantage pour rayonner à la fois dans l'espace rhénan mais aussi au niveau européen et à l'international.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.

21 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER : "Bains municipaux : le choix de la privatisation avant la concertation ?".

Monsieur le Maire,

Lors du Conseil Municipal de mai dernier, je vous interrogeais sur l'avenir des Bains municipaux. Vous m'avez alors certifié que leur rénovation serait menée en partenariat avec le privé. Il s'agit là d'une décision fondamentale pour l'avenir des Bains municipaux. Une décision qui a été prise sans aucune concertation ni débat avec la population.

Alors que vous menez actuellement des réunions publiques avec la population et que vous allez être l'intervenant principal d'une conférence sur les Bains municipaux le 30 octobre 2015, pouvez-vous nous dire s'il est éventuellement envisageable que vous reveniez sur votre intention de privatiser une partie des Bains municipaux.

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Bitz :

J'avoue, Monsieur le Conseiller, ne pas comprendre le sens profond de votre questionnement.

En effet, le 22 juin dernier, notre Conseil municipal a adopté une charte de la rénovation des Bains municipaux de Strasbourg et cette charte répond aux inquiétudes que vous feignez de partager avec d'autres.

Tout d'abord concernant la propriété de l'édifice des Bains municipaux ; la charte adoptée par le Conseil municipal indique très clairement que les Bains municipaux resteront la propriété de nos collectivités.

Deuxième point concernant les activités qui s'y déroulent. La charte est venue précisément garantir les activités de service public aux Bains municipaux. Et je dois ici rappeler que la fonction de baignade des Bains a été rappelée dans cette charte et que le simple fait de vouloir maintenir l'activité de baignades dans l'édifice des Bains municipaux représente déjà en soi un défi puisque toutes les autres grandes villes qui ont été confrontées à la même question que nous, qu'il s'agisse de Colmar, de Roubaix ou de Manchester, toutes ces villes ont fait d'autres choix et ont mis fin au service public des bains dans les édifices qui étaient destinés. Ils ne sont pas confrontés à la même difficulté et ont mis fin à cette activité de baignade.

Donc c'est précisément parce que nous voulons conserver notre activité de service public, de baignade et de douche que nous souhaitons procéder à cette rénovation à laquelle vous vous opposez.

Le 22 juin a été affirmé par notre Conseil que les piscines resteraient ouvertes aux mêmes horaires et aux mêmes tarifs que les autres bassins de l'Eurométropole. Donc il n'est pas question de privatisation mais au contraire de conforter le service public. C'est la même chose pour les douches publiques qui resteront ouvertes dans les mêmes conditions. L'accès aux scolaires a également été garanti par cette charte.

Donc, voilà je crois vraiment que vous vous faites le relais de préoccupations qui n'ont pas lieu d'être.

Ce que j'observe, par contre, dans votre question c'est que vous semblez affirmer une opposition de principe, de manière très dogmatique d'ailleurs, de toutes activités privées dans l'édifice des Bains municipaux. C'est complètement ignorer l'histoire de ces Bains et le fait que depuis des décennies des activités libérales de nature privée se déroulent dans les Bains municipaux et aujourd'hui encore.

De la même façon, les 5 000 m² qui sont vides aujourd'hui, en quoi s'agit-il d'une privatisation lorsque nous interrogeons sur l'utilisation de ces 5 000 m² qui aujourd'hui sont vides et qui ne peuvent pas donner lieu à privatisation puisqu'il n'y a pas d'exploitation de service public.

Enfin, je relèverai le double discours de l'opposition municipale et le Conseil municipal d'aujourd'hui en donne un bel exemple. En début de Conseil, vous interveniez les uns et les autres sur le poids de la fiscalité, le matraquage fiscal dont seraient victimes nos concitoyens et le côté écrasant des impositions. Alors même que là, nous avons en face de nous un projet qui se chiffre à 30 millions d'€uros et que précisément nous recherchons à financer peut-être par d'autres voies, tout en garantissant le service public, mais en trouvant d'autres modes de financement.

En tout cas, vous l'avez compris, Monsieur le Conseiller, le service public est au cœur du projet de rénovation des Bains municipaux, mais un service public qui s'adapte aux réalités. Evidemment que nous n'avons pas besoin de cent douches aujourd'hui par rapport aux besoins qui sont ceux de la population strasbourgeoise. Comme nous n'avons plus forcément besoin, comme c'était le cas il y a encore quelques années, de bains de boue ou de massagers municipaux. Le service public doit s'adapter et notamment dans le sens du sport santé sur ordonnance qui va trouver dans le projet des Bains municipaux un nouvel épanouissement.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.